



Charte sanitaire clientèle contre la covid-19

Chers clients,

La sécurité et la santé de nos clients et collaborateurs sont notre priorité avant tout. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un certain nombre de procédures, que vous trouverez ci-dessous, afin de respecter les différents gestes barrières et de distanciation.

La charte sanitaire établie par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air, nous a servi de base. Elle est mise à jour régulièrement selon les exigences et recommandations gouvernementales. Nous adaptons nos procédures au fur et à mesure des mises à jour.

- **Rappel des règles élémentaires et des gestes barrières :**



- **Réception:** toutes les démarches d'enregistrements pourront et devront aux maximum être réalisées avant l'arrivée : Caution - VAD, encaissement des taxes et séjours, suppléments et autres ... Dans cet esprit, il est impératif que tous les clients prennent contact avec la réception avant d'arriver (04.94.55.20.20) : certains vacanciers seront directement contactés par nos services à partir du moment où nous sommes en possession de leurs coordonnées.

Les arrivées clients s'effectueront en respectant les gestes barrières, une file d'attente distancée sera organisée si besoin à l'entrée du Parc. Une seule personne par famille pour l'enregistrement à la réception (sauf famille monoparentale).

- **Préventions :** distributeur de gel à l'entrée de la réception, plexiglas de protection et distributeur de gel à chaque poste de réceptionniste, marquage au sol, sens unique de circulation.

L'accès se fera obligatoirement avec un masque (non fourni) et désinfection au gel hydro-alcoolique à disposition. Pas plus de deux personnes au comptoir de la réception en respectant les sens de circulation.

- **Hébergement** : arrivées généralement prévues à partir de 17h. Toutefois, nous mettons en place un système d'arrivées continues tout au long de la journée dans la mesure où les hébergements seront disponibles plus tôt.

Entre chaque séjour, les hébergements seront nettoyés puis désinfectés avec dépôt de kit de protection literie sous blister à l'arrivée.

- **Parc Aquatique** : son ouverture est prévue le 03/04/2021, les bassins seront disponibles pour la pratique d'activités physiques et sportives, sous la surveillance d'un personnel diplômé, suivant le décret daté du 19 mars 2021. Passage obligatoire aux pédiluves, douche obligatoire, fermetures éventuelles des bassins pendant les périodes de désinfection. Mise en place d'un sens de circulation, avec différenciation du point d'entrée et de sortie. Gel hydro-alcoolique à disposition, affichages de sensibilisation aux gestes barrières. Dans cet esprit, l'utilisation de chaises et/ou transats n'est pas envisageable au bord de la piscine. Toutes les consignes ainsi que les règles à respecter sont affichées à l'entrée de la piscine.
- **Local poubelles** : Distributeur de gel hydro-alcoolique sur place, désinfection des poignées 2 fois par jour.
- **Aires de jeux** :
Tennis : réservation obligatoire [par téléphone](#) à l'accueil
Terrain de boules, badminton, ping-pong ouverts dès à présent en respectant les gestes barrières, la distanciation sociale et les recommandations sanitaires pour chaque discipline (un contre un, chacun ses balles...).
- **Sanitaires**: jauge à respecter, sens de circulation, gel hydro-alcoolique, nettoyage et désinfection quotidiens
- **Augmentation de la fréquence de nettoyage des espaces communs.**
- **Supérette**: Jauge à respecter, sens de circulation, gel désinfection, respect des gestes barrière... Un service vente à emporter est mis en place, le paiement par CB (sans contact) est recommandé, un affichage de rappel sera mis en place pour rappel du protocole sanitaire .
- **Gel hydro-alcoolique mis à la disposition des clients** : installation de stations aux entrées principales et dans les zones-clés où la fréquentation est plus importante par exemple...
- **Animations** : Suspendue en attendant une autorisation gouvernementale.
- **Visiteurs** : les visiteurs pourront être autorisés sous conditions :

prévenir la réception au moins 2 jours à l'avance
respecter les règles édictées ci-dessus
maximum 4 personnes
- **Prévention** : les personnes arrivant ayant des symptômes du covid-19 pourront se voir refuser l'accès au site. Pendant votre séjour, si des symptômes apparaissent, veuillez contacter le 15. Pour info, nous disposons d'un Pôle de Santé à proximité (900 m) joignable au 04.98.12.50.00.